

Séance du 26 novembre 2009

Etaient présents: Madame Véronique LAGUERRE, Monsieur Lionel VERMANDEL, Monsieur Jacky MAUPOINT, Madame Françoise DORE, Monsieur Vincent DUMONT, Madame Marie-Solange LECONTE, , Monsieur Yann DUPUY, Monsieur Emmanuel SOENEN, Madame Sylvaine BOUCOURT

Etaient absents (excusés) : Madame Isabelle HARAND (Pouvoir à Madame Véronique LAGUERRE),

Etait absent : Monsieur Jean-Paul BATAILLE

Le conseil municipal désigne Monsieur Yann DUPUY comme secrétaire de séance

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la modification de l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

- Indemnité du receveur municipal

1/ Indemnité de conseil du Receveur Municipal (27/2009)

Madame le Maire informe que le concours du receveur municipal peut être demandé pour tous les domaines de la gestion communale relevant de sa compétence.

Ainsi le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'accorder à Monsieur Antoine BOUYSSOU, Receveur Municipal à compter du 1mars 2009, pour la durée du conseil municipal, l'indemnité de conseil à taux plein (100%).

Monsieur Jacky MAUPOINT rejoint la séance

2/ Convention et Délégation de signature Urbanisme (28/2009) et (29/2009)

Madame LAGUERRE rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention de prestation de service avec la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne pour la prise en charge de la compétence Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la dite convention.

Madame LAGUERRE précise qu'il convient de signer, dans le cadre de la prestation de service Urbanisme passée avec la Communauté de Commune, un arrêté bipartite avec cette dernière afin de déléguer la signature à Mme VALLET et Mme CARBON pour les phases d'instruction qui leur sont confiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer le dit arrêté.

3/ Contrat d'assurance des risques statutaires (30/2009)

Le Maire rappelle :

- que la commune a, par la délibération du 23 avril 2009, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1

D'accepter la proposition suivante :

Assureur :

Durée du contrat : **3 ans** à compter du 1^{er} janvier 2010

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 4.63%

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 15 jours en maladie ordinaire 0.95%

Les taux sont garantis **3 ans** à compter du 1^{er} janvier 2010.

Article 2 : le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : le Maire a délégation pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours

4/ Création d'un Site Funéraire (31/2009)

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

* la réalisation d'un site funéraire composé d'un colombarium et d'un jardin des souvenirs pour un montant approximatif de 6000 € HT

* sollicite une subvention auprès des services de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local.

* sollicite une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

5/ Compte rendu des commissions communales

Urbanisme : La lecture du PLU dans le cadre de la modification de ce dernier continue. Les membres de la commission vont démarrer l'étude de la zone N

Communication : Le petit thomasien n°4 devrait être distribué mi-janvier. Un nouvel imprimeur a été sollicité pour cette impression. Le coût pour 100 exemplaires reviendra à 210 euros au lieu de 240. La commission travaille sur la mise en place d'un logo pour la commune.

Cimetière : La commission cimetière s'est rendue au cimetière de Heudebouville afin de voir le mur qui a été refait par l'entreprise CURSUS. Un spot à l'église a été remplacé. Le relevé des noms sur les concessions a été effectué afin de réactualiser le plan du cimetière.

Embellissement : Des décorations de Noël ont été achetées. Madame LAGUERRE et Mme HARAND se sont rendues aux remises des prix « Villes et Villages Fleuris » La commission souhaite inscrire la commune pour le concours 2010.

6/ Compte rendu des délégués

ECOLE et CANTINE SCOLAIRE :

Les frais de fonctionnement ont augmenté de 20 €/enfant soit un coût pour la commune de 812 € / enfant. 17 enfants sont concernés.

Concernant la cantine scolaire, le marché avec le prestataire se termine en 2010. La commune de La Saussaye souhaite ajouter des produits laitiers BIO aux menus proposés actuellement.

le prix de revient d'un repas au 1^{er} Trimestre 2009 est passé à 4,82€ au lieu de 4,90 €. Le nombre de demi-pensionnaires ayant augmenté de + 5,73 %.

Cependant une baisse de subvention de la part de ONILAIT est à noter ainsi qu'une augmentation des dépenses soit +4,17%

La commune de la Saussaye a décidé de maintenir le prix des repas à savoir : 3 € pour les enfants de la commune et 4.10 € pour les enfants Hors commune.

Nous avons signé la convention pour l'année scolaire 2009 / 2010 avec un montant de participation pour le Bec Thomas identique à celui de 2009 à savoir 1.10 € par enfant et par repas.

SIEGE

Suite à la réunion à la Communauté de Communes du 12 novembre dernier, la commune du Bec Thomas s'est positionnée pour des travaux d'enfouissement, renforcement et extension de réseau en 2010 concernant la Rue du Quesnot pour une part restant à la charge de la commune : Soit 20 % (7859.53 € HT) si paiement immédiat, Soit 30 % (11789.30 € HT) si paiement sur 15 ans. Il n'y a pas de taux d'intérêt. Les travaux « France Télécom » sont à la charge de la commune à hauteur de 60 % soit 3993.31 € TTC Les travaux « Eclairage Public » sont à la charge de la commune à hauteur de 40 % soit 5351.17 € HT

Soit un total de 17204.01 € ou sur 15 ans : 21133.78 €

SYDAR

Suite à la Réunion du 22 octobre dernier, je vous mets à disposition le document d'association de l'Etat concernant le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Roumois.

De plus, Monsieur Bruno QUESTEL se tient à notre disposition pour présenter les grandes orientations du SCOT au conseil municipal.

Les ateliers de travail auxquels participera M. Dumont, représentant du Bec Thomas, débiteront en décembre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

SPANC : (Réunion du 13 octobre 2009) La communauté de communes propose de mettre en place une régie pour l'entretien chez les particuliers afin d'avoir une meilleure maîtrise des coûts, des plannings et des destinations des vidanges. Afin que la régie puisse fonctionner il faudrait 650 adhérents, actuellement on en dénombre 300. La dépense principale serait l'achat d'un camion (120 000 €) et la rémunération du chauffeur. Les recettes seraient uniquement les redevances des particuliers.

PIG : (Réunion du 13 octobre 2009) Le bilan est satisfaisant. Il y a eu 113 contrats dont 54 qui ont aboutis. La subvention allouée par la communauté de communes s'élèvent à 10975 € pour un montant inscrit au budget de 55275 €

VOIRIE : (Réunion du 26 novembre 2009) Concernant les Travaux DGE, 5 anciens dossiers 2009 et 3 nouveaux dossiers ont été présentés pour 2010. La commune du Bec Thomas fait partie de ces dossiers pour la Rue du Quesnot (assainissement en traverse) pour une demande de subvention DGE à hauteur de 40 %, une part communauté de communes 30 % et le reste soit 30 % à la charge de la commune.

La communauté de communes propose son aide aux mairies dans la procédure pour l'élagage des haies appartenant aux particuliers en bordure de route communale.

La communauté de communes met à l'étude l'acquisition d'une balayeuse pour 160 000 €, une location reviendrait à 5000 € par mois sans chauffeur.

ENFANCE JEUNESSE et SPORT : Le bilan est positif concernant l'accueil des jeunes au sein des 7 centres de loisirs. Cependant des problèmes de gestion sur le mois d'Août sont à noter. Il faudrait sans doute revoir les modalités d'inscription. Concernant les séjours courts primaire/pré-ado, 230 places étaient disponibles pour 180 inscrits. Les pré-ados sont en demandes de séjour plus lointain. Un effort économique est à noter (déficit -506 000 € contre -767 000 € l'an passé) cela s'explique par des commandes groupées et une mobilité du personnel entre autre. Le renouvellement du mobilier est toujours assuré à hauteur de 12 000 € /an

La fête du sport n'a pas rencontré le succès espéré au niveau du nombre de spectateurs, il convient sans doute de planifier cet événement à une autre date de l'année.

Les subventions allouées pour les clubs sportifs ont été mieux réparties avec des critères prédéfinis. Il n'y a plus de subvention ponctuelle sauf pour les tous nouveaux projets.

Aucune remarque n'est faite par les conseillers présents sur le dernier compte rendu de l'assemblée générale du 30 juin distribué lors du dernier conseil.

ERDF : Un courrier a été reçu à la mairie nous faisant part de 3 parties de réseau qui nécessiteraient un renforcement, dont une partie sur St Germain de Pasquier pour l'habitation « La Galitrelle »
A ce jour, nous n'avons eu aucune demande ni doléance, nous avons décidé de ne pas donner suite à ce courrier.

BARRIERE DE SECURITE : Monsieur Dumont a obtenu satisfaction concernant la demande de pose de barrières de sécurité au carrefour de la RD 592 et RD 86. Un courrier a été envoyé à M. Racapé pour l'évacuation des anciens poteaux ainsi que l'élagage de sa haie.

TELETHON

Cela fait 2 ans que M. Lenoir, Maire de la Harengère et Président de l'Amicale des Maires demande à la nouvelle municipalité si nous souhaitons participer au TELETHON (soit par une action isolée soit par une action commune aux autres mairies participantes). Les conseillers présents, à l'exception de Messieurs. Maupoint et Vermandel, ne souhaitent pas engager la commune dans cette action.

JOURNEE DU PATRIMOINE

La commune pourrait organiser une exposition peinture au sein de l'église et M. FIEGGENS nous recevrait dans la cour de son château. Cette journée est prévue le 3^{ème} dimanche de septembre. Certains conseillers sont volontaires pour mettre en place cette action.

ELECTION REGIONALE : Les 14 et 21 Mars 2010. Un planning des permanences sera établi ultérieurement.

VŒUX 2010 : Les vœux de l'Oison auront lieu le 22 janvier et ceux de la municipalité le 15 janvier.

LES LAGUNES : Un courrier a été envoyé le 26 novembre à la Mairie de St Pierre des Fleurs concernant l'entretien des lagunes, il a été réalisé un entretien de l'environnement en octobre (remerciements faits à la mairie de St Pierre des Fleurs) et un rappel sur l'existence de notre PLU qui stipule ART 12-44 : « La convention signée le 31/12/2003 entre l'agglomération d'Elbeuf et la Commune de St Pierre des Fleurs pour le renvoi des eaux usées vers la station d'épuration d'Elbeuf sur Seine, confirme l'abandon des lagunes avec réhabilitation de celles-ci en zone touristique d'ici 3 ans. La réhabilitation restera à la charge de la Commune de St Pierre des Fleurs. Aucune autre destination que celle touristique ne sera acceptée sur cet emplacement situé en zone inondable parcelles cadastrées A230, 224, 225 et 13 »

LIVRES BIBLIOTHEQUE : Les livres de bibliothèque vont être donnés à une association.

REPONSES AUX QUESTIONS DIVERSES DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Question posée par Mme Harand concernant les réunions du SERPN : il y a eu 2 réunions une en janvier où M Soenen et Mme Harand étaient présents et une en Avril pour le budget où aucun représentant de la commune n'a assisté à cette réunion (M. SOENEN a été excusé).

Question posée par M. Maupoint concernant le poteau EDF qui penche Rue du Valcrocq. Un fax a été envoyé le 7 octobre et une relance faite le 25 novembre dernier pour demander la constatation par un agent d'ERDF.

Question posée par M. Maupoint concernant la demande de M. BAILLEUL pour la réalisation d'un abri en Zone N. La lecture de la Zone N n'étant pas encore effectuée aucune réponse ne peut être apportée à ce jour.

Question posée par M. Vermandel concernant la taille des haies de M. FIEGGENS et Mme ENGELS. Mme Engels fait intervenir la société qui s'est occupée de la Vallée de l'Oison. M. Maupoint devait prendre contact avec M. FIEGGENS.

7/ Questions diverses

Néant

La séance est levée à 22h00